



Recharge de trotinette électronique en partie commune

Par Alex5545

Bonjour à tous,

Sauriez-vous si j'ai le droit de pouvoir recharger ma trotinette électronique dans la cave de la copropriété de l'immeuble ou je suis locataire ?

Merci de votre réponse

Par yapasdequoi

Bonjour,

Non, ce n'est pas autorisé.

S'il y a une prise dans les parties communes, ce n'est pas pour une utilisation privative. C'est pour faciliter le travail du personnel d'entretien.

Posez toujours la question au bailleur ...